

## ÉCOLE ET ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS DANS GRIFFINTOWN

Questions de la commission

Montréal, le 18 décembre 2020

Aux représentants de l'Arrondissement du Sud-Ouest, du Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal, du Centre de services scolaires de Montréal et de Bâtir son quartier

**Objet : Consultation publique sur les projets d'école et d'équipements collectifs dans Griffintown – Questions de la commission**

Madame,  
Monsieur,

La commission souhaite vous adresser les questions suivantes relativement aux projets soumis à la consultation. Merci de répondre à celles qui concernent votre organisation :

### **Le projet d'école**

1. Le projet d'école prévoit que l'une des deux cours de récréation sera implantée sur le toit du gymnase. Y a-t-il, ailleurs dans le monde, des exemples de réalisations similaires que vous jugez inspirants, notamment sur le plan de la sécurité des élèves ?

### **Le logement social et communautaire**

2. L'accord de développement des Bassins du Nouveau Havre annonçait à l'origine la réalisation de 2 000 logements, dont 20 % de logements sociaux et communautaires<sup>1</sup>. D'après Bâtir son quartier, le secteur devrait accueillir 3 500 logements au terme de son développement<sup>2</sup>. Par conséquent, le ratio de 20 % de logement social sera-t-il maintenu ?

---

<sup>1</sup> SIC et Ville - Accord de développement – 2009, doc. 4.7, p. 4

<sup>2</sup> Transcription de la séance d'information du 19 octobre 2020, doc. 7.1, L. 304-314

3. Telle qu'envisagée, la partie résidentielle du projet mixte ne disposerait pas de places de stationnement à l'intention de ses résidents. Est-il prévu que les ménages possédant une voiture puissent stationner leur véhicule dans le quartier ?

#### **Le parc du Bassin-à-Bois**

4. A-t-il été considéré d'implanter la patinoire et le pavillon dans la portion du parc du Bassin-à-Bois localisée au sud de la rue des Bassins ? Si oui, pourquoi une implantation dans la partie nord est-elle jugée préférable ?
5. Dans le document intitulé Parti d'aménagement des espaces publics – Les Bassins du Nouveau Havre, on peut lire que « *l'intégration de plans d'eau représente un élément clé de l'aménagement des parcs en raison de leur pouvoir d'évocation des anciens bassins et par l'attrait qu'ils suscitent dans la composition des parcs*<sup>3</sup>. » Pourquoi l'idée d'intégrer des plans d'eau dans les parcs du Bassin-à-Bois et du Bassin-à-Gravier n'a-t-elle pas été retenue ?

Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir vos réponses avant le 11 janvier 2021, afin que la commission puisse en tenir compte dans son rapport.

La présente demande ainsi que vos réponses seront rendues publiques sur la page web de la consultation.

Merci de votre précieuse collaboration,

Marc-André Lapointe  
Analyste

---

<sup>3</sup> Parti d'aménagement des espaces publics dans les Bassins du Nouveau Havre – 2012, doc. 4.4, p. 13